



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2008

Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.

Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Incinération des Ordures Ménagères
du Grésivaudan

47, rue des frères Montgolfier – 38 920 CROLLES

Tel : 04.76.08.03.03 / Fax : 04.76.08.07.15 / E-mail : contact@siciomg.fr

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Situation géographique
Compétences du S.I.C.I.O.M.G.
Organigramme

A -EVOLUTION DU SERVICE ET PROJETS REALISES EN 2008

- ↻ Changement de l'équipe dirigeante
- ↻ Création de l'équipe de remplaçants
- ↻ Nettoyage des EPI
- ↻ Livraison de la benne à ordures ménagères n° 17 en août 2008
- ↻ Achat de 10 colonnes d'apport volontaires neuves
- ↻ Modification du prix de vente des composteurs plastique
- ↻ Renouvellement du marché déchetteries
- ↻ Modification des modalités d'accès en déchetteries
- ↻ Création de 3 points de collecte des DASRI

B -LE SERVICE COLLECTE

1. Les moyens consacrés au service
 - 1.1. Les moyens humains
 - 1.2. Les moyens matériels
 - 1.2.1 Inventaire et fonction
 - 1.2.2 Entretien des véhicules
2. Organisation et fréquence de collecte
 - 2.1. Déchets ménagers
 - 2.2. Gros objets
3. Les colonnes d'apport volontaire
 - 3.1. Le fonctionnement des collectes
 - 3.2. Les colonnes du syndicat
4. Les quantités collectées en 2008

C -LE SERVICE DE TRAITEMENT

1. Prix du service de traitement et de tri
2. La qualité du tri
3. Les filières de valorisation

D -LES DECHETTERIES

1. Modalité d'accès
2. Horaires d'ouverture
3. Matériaux
 - ↳ Déchetterie de Crolles
 - ↳ Déchetterie du Touvet
 - ↳ Récapitulatif des quantités collectées en déchetterie

E -LES SERVICES ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

- ↳ Administration
- ↳ Communication

F –FINANCEMENT ET COUTS

1. Le financement
 - 1.1. Principales dépenses
 - 1.2. Principales recettes
2. Les coûts
 - 2.1. Les quantités collectées par habitant
 - 2.2. Le détail des coûts
 - Coût de la collecte (collecte + traitement)
 - Coût des déchetteries et du compostage individuel
 - Coût global de la gestion des déchets
 - 2.3. Comparaison du coût de la gestion des déchets et du montant des participations communales

G- PROJETS ET PERSPECTIVES DU SERVICE

Le territoire du S.I.C.I.O.M.G. est donc à la fois étendu et multiple, ce qui favorise la dispersion sur le territoire des zones d'habitat et donc des zones de collecte des déchets.

Compétences du S.I.C.I.O.M.G.

Les services rendus aux usagers du syndicat découlent des compétences inscrites dans les statuts régissant le fonctionnement du S.I.C.I.O.M.G.

L'arrêté constitutif du syndicat date du 07 janvier 1971.

Depuis cette date, de nombreuses modifications ont eu lieu, notamment la transformation du syndicat en syndicat mixte fermé par délibération du 21 mars 2002, toutefois les compétences du syndicat sont restées constantes à savoir **"la collecte et l'incinération des ordures ménagères dans la vallée du Grésivaudan"**.

☞ Septembre 1998: mise en place du tri sélectif sur le secteur du SICIOMG.

☞ Mars 1999 : mise en place des conventions déchetterie

☞ Avril 2001: mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises qui présentent plus de 2 X 2 bacs de 660 litres (OM et tri) à la collecte.

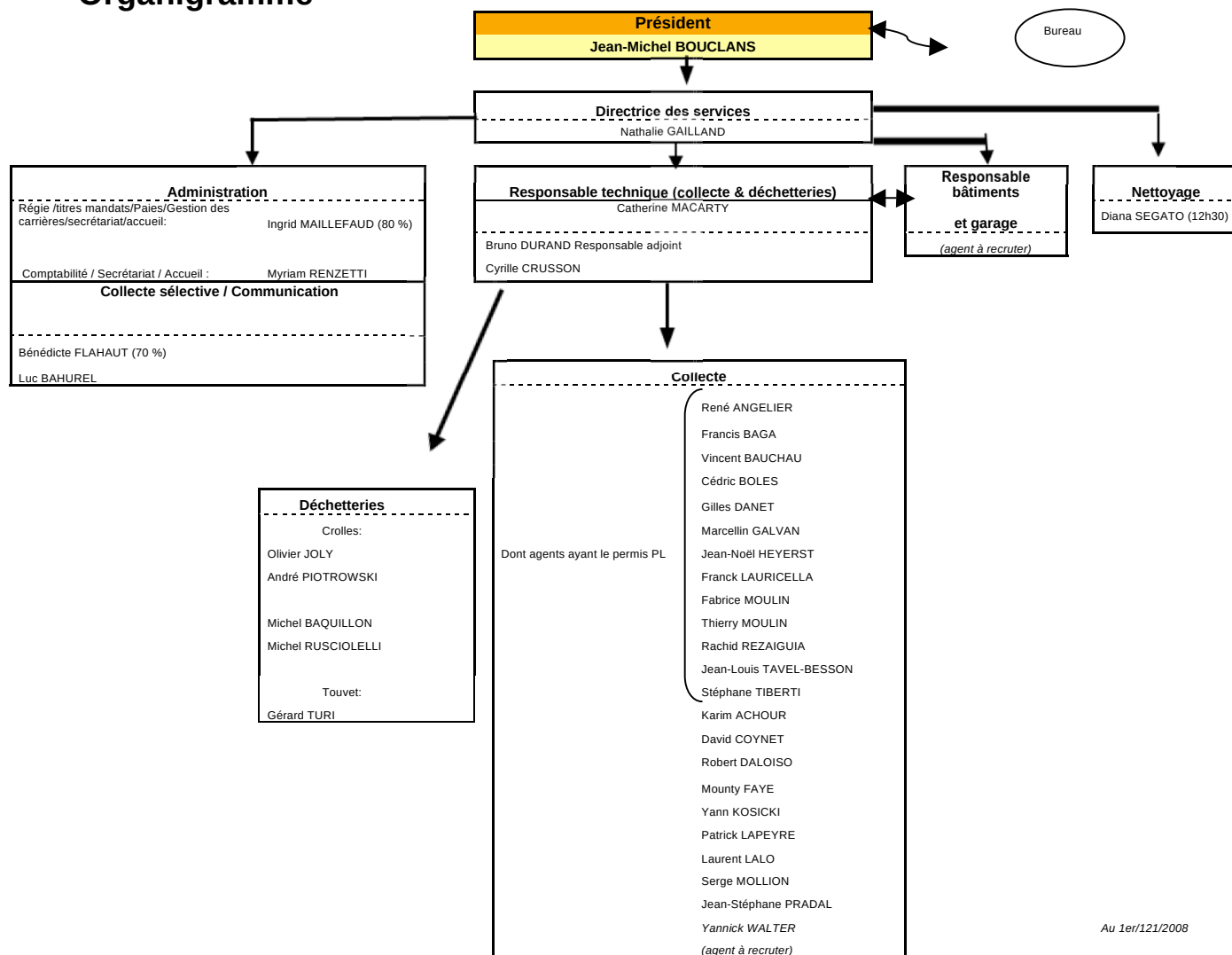
☞ Juin 2003 : ouverture de la déchetterie du Touvet

☞ Mai 2005 : suppression de la collecte des gros objets dans les communes de plaine

☞ Janvier 2009 : suppression des conventions de déchetteries et mise en place des tickets

☞ Janvier 2009 : création de la communauté de communes du Grésivaudan, qui prend la compétence déchets. Le SICIOMG sera dissout au 31 décembre 2009.

Organigramme



A. EVOLUTION DU SERVICE ET PROJETS REALISES EN 2008

✧ Changement de l'équipe dirigeante du SICIOMG

Le 13 mai 2008, une nouvelle équipe de 48 délégués (2 représentants par commune) a été installée au SICIOMG. Parmi les 48 délégués élus le 13 mai 2008, 75 % sont de nouveaux délégués, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient pas partie de l'ancienne équipe dirigeante.

- Jean-Michel BOUCLANS a été réélu Président du SICIOMG.
- 14 élus composent le bureau,
- 4 d'entre eux ont été élus vice-présidents : (dans l'ordre) M. Patrick PEYRONNARD (Crolles), M. Paul RAMOUSSE (Villard-Bonnot), Mme Cécile BACHELOT (Le Touvet) et Mme Sylvie CHAUVIN (La Terrasse).

✧ Création de l'équipe de remplaçants

Trois postes, constituant une équipe de 3 remplaçants pour la collecte et la déchetterie ont été créés fin 2007. Des agents polyvalents ont été nommés courant 2008 sur ces 3 postes.

✧ Nettoyage des EPI

Depuis mars 2008, les agents de collecte et gardiens de déchetteries n'ont plus à nettoyer chez eux leurs vêtements de travail. Les EPI (équipements de protection individuelle) sont emportés une fois par semaine par une société qui les ramène propres la semaine suivante.

Cela permet d'éviter le transport de bactéries hors du SICIOMG, de renforcer les mesures d'hygiène qu'il convient de respecter lorsqu'on gère des déchets et de s'assurer du nettoyage dans de bonnes conditions des vêtements équipés de bandes réfléchissantes (maxi 40 °C...).

✧ Livraison de la benne à ordures ménagères n° 17

Cette nouvelle benne à ordures ménagères a été livrée fin août 2008.

Une nouvelle benne, commandée à l'automne, devrait contribuer au rajeunissement du parc de bennes à ordures ménagères en 2009.

✧ Achat de 10 colonnes d'apport volontaires neuves

Dans la continuité de l'étude des leviers d'optimisation de la collecte, ces colonnes neuves acquises fin 2008 doivent permettre de commencer à rajouter des points de collecte du verre et du papier sur les communes insuffisamment équipées.

✧ Modification du prix de vente des composteurs plastique

Le prix de vente des composteurs plastique aux usagers du SICIOMG est passé au 1^{er} janvier 2008 de 19 € à 9 € TTC le composteur de 365 litres.

Désormais le SICIOMG participe pour environ 27 € sur le prix de vente de ces composteurs.

✧ Renouvellement du marché déchetteries

Le marché de location de bennes, transport et traitement des déchets collectés en déchetteries a été renouvelé au 4 novembre 2008 pour une durée de 4 ans. Les prestataires et coûts des matériaux déposés en déchetteries ont donc changé en cours d'année, à cette date.

✂ **Modification des modalités d'accès en déchetteries**

Afin d'ajuster les prix facturation des matériaux déposés en déchetteries par les professionnels et assimilés avec le cout réel de traitement supporté par le SICIOMG (et par extension les mairies et les particuliers des communes) il a été décidé par le comité syndical de modifier les modalités d'accès en déchetteries au 1^{er} janvier 2009.

Le système des conventions a donc été supprimé et remplacé par une vente de carnets à souches composés de 10 tickets de 0,5 m3. Le dépôt de certains matériaux a été parallèlement rendu gratuit.

✂ **Création de 3 points de collecte des DASRI**

Le comité syndical, sur proposition de la commission déchetteries a décidé la prise en charge des DASRI (déchets d'Activité et de Soin à Risque Infectieux) des particuliers à compter du 1^{er} janvier 2009.

Trois points de collecte répartis sur le territoire du SICIOMG ont également été créés (Crolles, Gancelin, Le Versoud), contre un seul auparavant.

B. LE SERVICE DE COLLECTE

1. Les moyens consacrés au service

1.1. Les moyens humains

La collecte des déchets est effectuée en régie par 21 agents comprenant au 31/12/2008 13 agents ayant le permis poids lourd

Une équipe de 3 remplaçants (votée lors du CS du 29/11/2006 et créée en 2008) assure une partie des remplacements des agents en maladie ou en congés.

Les agents de collecte sont encadrés directement par la responsable de collecte et des déchetteries et son adjoint qui ont en charge l'organisation des tournées, la gestion des collectes et des remplacements.

Un responsable garages et bâtiments est chargé de faire les réparations et l'entretien courants sur les véhicules, de suivre les réparations et contrôles techniques réalisés par des prestataires....

Un responsable bâtiments gère quant à lui le suivi et l'entretien des bâtiments et moyens matériels (stocks, suivi des commandes) du SICIOMG.

Le responsable adjoint de collecte et le responsable de bâtiments sont des agents polyvalents. Ils assurent l'intérim du responsable de garage en son absence, et la collecte du marché de Crolles le dimanche. Titulaires du permis PL et du CACES, ils sont également d'astreinte à tour de rôle.

1.2. Les moyens matériels

1.2.1 Inventaire et fonction

Le S.I.C.I.O.M.G. dispose de 9 camions équipés de bennes ordures ménagères dont 6 bénéficiant d'un système de pesée embarquée.

N° du camion	date de mise en service	Capacité de la benne	Poids à vide	Charge maximale autorisée	Caractéristiques particulières
N° 17 - 750 DEG 38	14/08/2008	16 m3	12 T 540	6 T 460	pesage embarqué
N° 16 - 228 CYA 38	13/07/2007	16 m3	12 T 500	6 T 500	pesage embarqué
N° 15 - 98 CHE 38	23/12/2004	16 m3	12 T 100	7 T 300	pesage embarqué
n° 14 - 960 BWY 38	18/07/2003	16 m3	12 T 005	7 T 395	pesage embarqué
n° 12 - 564 BZY 38	11/12/2002	14 m3	12 T 000	7 T 400	pesage embarqué
n° 11 - 204 BFZ 38	23/03/2000	16 m3	12 T 600	6 T 850	pesage embarqué
n° 10 - 436 AVE 38	18/11/1997	16 m3	12 T 800	7 T 475	pesage embarqué
n° 1 - 813 ARR 38	02/04/1997	16 m3	12 T 000	7 T 400	
n° 9 - 193 AKP 38	27/09/1995	16 m3	13 T 400	5 T 860	

Véhicules en service :

Les camions n° 17, 16, 15 et 14 sont les camions les plus fréquemment utilisés pour la collecte des ordures ménagères (tri et déchets classiques). Ils bénéficient d'un système de pesée embarquée qui permet de facturer la collecte de certaines entreprises, établissements de soin, collectivités locales...

En 2008, un marché a été lancé pour l'achat d'un camion benne neuf (n°18).
Ce camion doit être livré au printemps 2009.

Véhicules de remplacement :

Les véhicules n° 12, 11, et 1 sont des véhicules de remplacement, le n° 9, très endommagé ne sert que pour la collecte des encombrants.

Le n° 10, dont la boîte de vitesse est cassée, doit être repris dans le cadre du marché de fourniture de la benne à ordures n° 18 (en commande),

Véhicules légers:

Les techniciens disposent d'un véhicule Ford Transit immatriculé 912 CLD 38 mis en circulation en janvier 2005.

Un véhicule Ford courrier (immatriculé 640 AFD 38 et mis en circulation en août 1994) sert aux coordinateurs du tri pour faire les animations et les contrôles de terrain, à la responsable de collecte et des déchetteries pour les RDV sur le terrain, les suivis de collecte et contrôles de terrain, ainsi qu'au personnel administratif.

1.2.2 Entretien des véhicules

Les camions benne n° 16 et n° 17 bénéficient encore d'un contrat de maintenance

Les réparations et entretiens ont été effectués en 2008 par les garages poids lourds AD 38, Durand et Renault Trucks, tous basés à Saint Egrève.

Aucun établissement grenoblois n'est spécialisé sur l'activité benne ordures ménagères.

L'ensemble des véhicules fait par ailleurs l'objet d'un contrôle visuel trimestriel par un organisme de vérification (NORISKO) concernant l'état des presses et carrosserie des véhicules.

2. Organisation et fréquence de collecte

2.1. Déchets ménagers :

La collecte des déchets ménagers est hebdomadaire, ainsi les déchets du tri sélectif et les ordures ménagères classiques sont ramassées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire quelque soit la taille de la commune.

Le SICIOMG a également passé des conventions avec les communes de Villard-Bonnot et Crolles pour collecter les marchés hebdomadaires.

Depuis septembre 1998, le tri sélectif est en place sur le secteur du SICIOMG. Il s'agit d'une collecte en porte à porte triflux (emballages cartonnés, aérosols et boîtes de conserve, flacons en plastique). Le contenant est un bac de couleur bleue d'une capacité de 240 L pour les foyers individuels et de 340 L ou 660 L pour les regroupements, lotissements collectifs, les entreprises, les artisans et les commerçants.

La collecte du Tri sélectif a principalement lieu le mercredi, les autres jours étant réservés à la collecte des ordures ménagères classiques.

		Bernin Crolles	St Nazaire les Eymes	La Combe de Lancey St Jean le Vieux St Mury Monteymond St Agnès Revel	St Pancrasse	St Bernard du Touvet St Hilaire du Touvet	Les Adrets Laval	Goncelin	Le Champ près Froges Froges La Pierre	Le Versoud	La Flachère Ste Marie d'Alloix	Lumbin La Terrasse Le Touvet	Villard-Bonnot Brignoud Lancey
Lundi	4h - 11h												
	12h - 19h												
Mardi	4h - 11h												
	12h - 19h												
Mercredi	4h - 11h												
	12h - 19h												
Jeudi	4h - 11h												
	12h - 19h												
Vendredi	4h - 11h												
	12h - 19h												

ier 100% recyclé.

2.2. Gros objets :

Compte tenu de la proximité des déchetteries pour les communes de plaine, la collecte des gros objets (encombrants) ne s'effectue que dans les communes de montagne. En effet, c'est l'éloignement des communes par rapport à la déchetterie qui constitue le principal déterminant du tonnage (de 1kg/hab pour les communes de plaine à 22 kg/hab pour les communes de montagne en 2004).

Les communes sur lesquelles la collecte des encombrants est organisée sont collectées d'avril à octobre à raison de 5 collectes annuelles. Les gros objets sont collectés le mardi après midi, puis triés durant une partie de la matinée le lendemain matin.

En 2008, **67,05 tonnes** d'encombrants ont été collectées (contre 63,64 tonnes en 2008 avec 4 collectes par commune concernée) selon le détail du tableau ci-dessous.

Les tournées Les Adrets/Laval puis La Combe/St Mury/Ste Agnès constituent de faibles tonnages, particulièrement en fin d'année.

La collecte des encombrants a donné lieu à 19 journées de collecte de 7 heures exécutées par des équipes de 3 personnes. Ces 3 personnes étant le lendemain affectées à 2 heures de tri des encombrants (volume horaire de 513 heures).

	01/04/2008	08/04/2008	15/04/2008	22/04/2008	20/05/2008	03/06/2008	10/06/2008	17/06/2008	24/06/2008	01/07/2008	08/07/2008	29/07/2008	05/08/2008	26/08/2008	09/09/2008	30/09/2008	07/10/2008	14/10/2008	21/10/2008	28/10/2008	
Plateau	7,16					4,81				3,77			6,81				3,78				26,33
Les Adrets/Laval		2,1					1,18				1,19				3,13			0,16			7,76
La Combe/St Mury/Ste Agnès				2,62					4,43			2,08				1,93				0,49	11,55
Revel/St Jean			7,49		5,57									5,3					3,05		21,41
	19,37				5,57	5,99				7,04			12,11		5,06		7,48			67,05	

3. Les colonnes d'apport volontaire

3.1. Le fonctionnement des collectes

Deux types de matériaux sont collectés en colonne d'apport volontaire : le verre et le papier.

Ces collectes ne sont pas effectuées par les services du S.I.C.I.O.M.G. mais par la société GUERIN pour le papier et par la société LELY pour le verre.

Les colonnes sont vidées en fonction du taux de remplissage des différentes colonnes, selon les secteurs (2 fois par mois en moyenne).

Ce marché doit être renouvelé en 2009.

3.2. Les colonnes du syndicat

Le SICIOMG dispose sur son territoire de 119 colonnes à verre et 100 colonnes à papier.

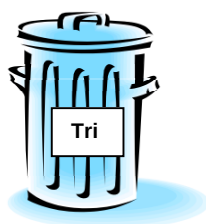
	VERRE					PAPIER				
	En tonnes brutes /an				En kg/hab/an	En tonnes brutes /an				En kg/hab/an
	2005	2006	2007	2008	2008	2005	2006	2007	2008	2008
LES ADRETS	21,2	20,73	19,19	18,97	29,41	4,28	6,4	7,5	7,90	12,25
BERNIN	34,82	34,51	36,00	32,96	11,15	26,08	27,6	28,2	34,08	11,53
LE CHAMP	26,9	31,24	28,86	28,36	24,14	15,18	15,84	17,32	17,36	14,77
LA COMBE	15,4	17,38	13,78	12,11	21,78	5,52	8,2	8,1	9,00	16,19
CROLLES	127,97	141,11	141,49	133,23	16,00	109,57	83,34	90,4	98,28	11,58
LA FLACHERIE	15,3	13,41	13,31	12,06	29,49	8,14	6,2	7,7	7,50	18,83
FROGES	58,3	61,22	60,08	60,08	19,26	32,15	33,16	35,02	36,54	11,71
GONCELIN	47,77	47,46	48,19	47,24	20,63	27,05	24,7	27,5	28,00	12,23
LA PIERRE	6,5	6,91	4,28	8,37	21,35	4,97	3,5	4,1	4,00	10,20
LAVAL	22,9	24,17	25,68	22,18	21,10	6,9	8,84	11,8	10,00	9,51
LUMBIN	30	31,59	30,46	28,02	15,90	16,56	15,6	16,1	15,50	8,80
REVEL	35,35	30,56	30,78	27,74	21,84	15,04	20,3	19,74	25,20	19,84
SAINT BERNARD	19,7	19,07	21,37	20,29	31,80	8,83	8	8,2	9,70	15,20
SAINTE AGNES	10,3	12,04	12,07	10,18	19,61	4,83	6	7,3	7,50	14,45
SAINTE MARIE	14,24	16,78	14,79	14,25	24,65	9,25	9,24	10,3	8,80	15,22
SAINT HILAIRE	58,8	59,99	62,49	53,75	36,71	24,56	28,2	26,82	31,10	21,24
SAINT JEAN	8,02	8,38	9,22	9,00	41,86	4,69	5,6	5,46	7,84	36,47
SAINT MURY	12,5	11,54	11,18	10,53	30,52	4,83	5,02	5,5	6,26	18,14
SAINT NAZAIRE	53,9	63,22	65,51	62,80	26,33	41,4	44,86	46,3	61,44	25,76
SAINT PANCRASSE	15,3	13,42	14,59	14,44	32,16	8,42	9,1	7,6	11,80	26,28
LA TERRASSE	49,6	56,38	60,25	56,35	27,20	28,98	36,6	39,4	37,54	18,12
LE TOUVET	94,95	86,44	95,1	96,05	33,27	55,2	61,24	55,52	63,98	22,16
VILLARD BONNOT	147,27	150,55	163,67	158,11	22,75	101,01	87,8	98,38	105,04	15,12
LE VERSOUD	92,94	109,1	110,06	99,99	26,04	54,37	63,48	64,1	70,40	18,33
TOTAL	1019,93	1067,20	1092,40	1037,06	22,32	617,81	618,82	648,36	714,76	15,39

Le nombre d'habitants pris pour les calculs du tableau ci-dessus est la population DGF de chaque commune.

4. Les quantités collectées en 2008



11 027,44 tonnes
(- 2,32 %)



1 238,48 tonnes
(+ 1,30 %)



Crolles:
21 330,04 tonnes (- 7,53 %)

Touvet:
2 816,20 tonnes (+ 1,32 %)

	2005	2006		2007		2008	
	Tonnages	Tonnages	05-06	Tonnages	06-07	Tonnages	07-08
OM	10 794,79	11 281,86	+ 4,51%	11 289,05	+0,06%	11 027,44	-2,32 %
TRI	1 639,82	1 348,54	- 19,6%	1 222,60	-9,34%	1 238,48	+1,30 %
TOTAL	12 434,61	12 630,40	+ 1,57%	12 511,65	-0,94%	12 265,92	- 1,96 %

Tri : bacs bleus collectés en porte à porte + flaconnages déchetteries

C. LE SERVICE DE TRAITEMENT

Bien que disposant de la compétence de traitement des déchets ménagers (compétence juridiquement indissociable de la compétence de collecte), le S.I.C.I.O.M.G. n'exerce plus directement cette compétence.

Depuis le 29 janvier 2006, c'est la société ONYX RONAVAL (VEOLIA ENVIRONNEMENT) qui s'est vue confier l'incinération des ordures et la société LA DAUPHINOISE DE TRI à qui est confié le tri des emballages recyclables.

En pratique, les déchets collectés par les équipes sont portés au complexe thermique de l'île d'Amour ATHANOR où sont situées ces 2 entreprises.



1. Prix du service de traitement et de tri

Au mois de décembre 2008, ONYX facturait l'incinération des ordures ménagères classiques 119,30 € HT la tonne incinérée contre 115,78 € en décembre 2007 et 111,70 € en décembre 2006.

Le coût de traitement du Tri sélectif (**hors aides Eco-emballages** de soutien à la tonne triée et valorisée) s'élevait à 196,05 € H.T. la tonne triée en décembre 2008 contre 192,93 € HT en décembre 2007 et 188,57 € HT en décembre 2006.

Les matériaux pré-triés par les habitants et collectés par le SICIOMG sont déposés à la Dauphinoise de Tri, le centre de tri de La Tronche jouxtant l'usine d'incinération Athanor. Le centre de tri est exploité par la société VEOLIA Environnement.

2. La qualité du tri

Grâce aux actions entreprises sur le terrain et sur la communication, les refus de tri ont nettement diminué depuis 2002.

Les actions ont été renforcées depuis en 2005 avec notamment le refus des bacs de tri contenant trop d'indésirables, la mise en opercule de bon nombre de conteneurs collectifs de tri sélectif, la réimpression d'autocollants sur les consignes de tri ou encore la parution de 2 journaux.

Les caractérisations réalisées sur les bacs de tri en 2008 sont les suivantes :

	Matériaux	En Kg	%			
			2008	2007	2006	2005
MATERIAUX VALORISE	Carton plat + ondulé imprimé	291,53	13,99 %	12,53%	10,21%	26,69%
	Réurrences Carton plat + ondulé imprimé	16,26	0,78 %	0,32%	0,20%	
	Carton ondulé brun	390,84	18,76 %	21,41%	14,84%	
	ELA (Tétra)	71,37	3,43 %	3,77%	3,25%	3,56%
	Journaux Magasines	126,54	6,07 %	7,16%	8,35%	6,74%
	Papiers Gros Magasin	191,04	9,17 %	6,60%	7,84%	6,57%
	PET transparent	75,1	3,61 %	3,87%	3,60%	3,33%
	PET autres + PVC	43,92	2,11 %	2,26%	2,15%	1,59%
	PEHD	100,9	4,84 %	5,23%	4,63%	3,89%
	Acier	150,1	7,21 %	6,84%	7,16%	5,36%
	Alu	13,82	0,66 %	0,57%	0,55%	0,32%
TOTAL	VALORISE	1 471,42	70,63 %	70,57%	62,78%	58,05%
	Matériaux	En Kg	%			
			2008	2007	2006	2005
MATERIAUX REFUSES	Verre	18,28	0,88 %	1,14%	1.40%	1.33%
	Recyclage imbriqué	2,1	0,10 %	0,33%	0.55%	0.36%
	Recyclage souillé	93,26	4,48 %	3,85%	6.30%	4.12%
	Matériaux. hors PTM	104,1	5 %	6,66%	6.93%	6.91%
	Indésirables vrais	166,42	7,99 %	6,69%	7.11%	9.07%
	Eléments fins	191,08	9,17 %	8,35%	11.76%	14.73%
	Sacs fermés avec OM	36,52	1,75 %	2,20%	3.18%	5.42%
TOTAL	REFUS	611,76	29,37 %	29,22%	37.23%	41.95%
		2 083,18				

Flaconnages
plastique

L'objectif reste de tendre vers 20 % de taux de refus.

PEHD = Polyéthylène Haute Densité. Il est utilisé principalement pour conditionner les lessives, le lait, les détergents....Il est opaque ou translucide et peut être coloré.
 PET = Polyéthylène Téréphtalate. Il sert à la fabrication des bouteilles d'eau, de boissons ou d'huiles....Il est transparent et peut être teinté en bleu, vert ou marron.
 PVC = Polychlorure de Vinyle. Il est principalement utilisé pour conditionner les eaux, boissons rafraichissantes, vin et vinaigre. Il est aussi transparent et peut être teinté en bleu, vert ou marron.

Le taux d'indésirables a un peu augmenté en 2008 avec 29,35 % de refus, contre 29,22 % en 2007 et 34,15 % en 2006.

Les tonnages de « bon tri » qui est recyclé ont cependant augmenté en 2008.

2006 = 835 T

2007 = 860 T

2008 = 871 T

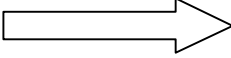
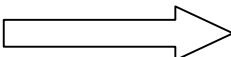
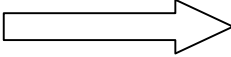
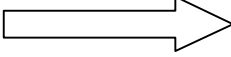
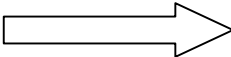
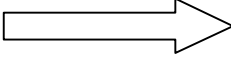
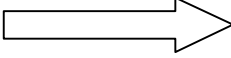
3. Les filières de valorisation

Le SICIOMG a signé le 4 novembre 1997 un contrat programme de durée avec la société Eco-Emballages.

Les relations entre les collectivités locales et Eco-Emballages sont régies par un agrément donné par l'Etat via un arrêté interministériel. En 2006, le SICIOMG est régi par le dernier agrément (le 4^{ème}) datant de 2005 avec le barème D qui couvre la période 2005-2010.

Ces contrats ont pour objet d'assurer la reprise des emballages collectés et/ou triés par le SICIOMG.

Après le tri ou l'affinage des déchets issus de la collecte sélective, les matériaux recyclables sont évacués vers les filières suivantes:

Avec....	Filières de recyclage	On fabrique
Les plastiques  Opagues  Transparents	 VALORPLAST (Valorplast)	... des gaines électriques, des jouets en plastique, vos poubelles, etc.  ... des vêtements en polaire, des barquettes de fleurs, des contreforts de chaussures, des matériaux d'isolation des bâtiments, etc. 
L'acier 	 ARCELOR (Usinor Packaging)	... de nouveaux objets composés d'acier ou d'autres boîtes de conserve, etc.   
L'aluminium 	 AFFIMET (Affimet)	...des blocs moteur 
Les emballages carton 	 REVIPAC (Emin Leydier)	... du gros carton ou du papier recyclé 
Briques alimentaires 	 REVIPAC (AVP)	... du papier peint, du papier cadeau, des enveloppes, du papier toilette, etc...  
Verre 	 O-I MANUFACTURING France (O-I Manufacturing)	... de nouvelles bouteilles en verre 
Journaux et magazines 	 REVIPAC (Emin Leydier)	Journaux, papier recyclé 

D. LES DECHETTERIES

A Crolles ce sont 4 personnes qui travaillent par équipes de 2, en alternance par roulement.
Au Touvet 1 seul gardien assure le fonctionnement de la déchetterie.

1. Modalité d'accès

Chaque personne justifiant d'un domicile sur l'une des 24 communes du SICIOMG peut accéder gratuitement aux déchetteries de Crolles et du Touvet dans la limite de 2 m³ par jour. Au-delà, chaque apport quotidien est facturé sur la base de 9,5 € TTC le ½ m³ supplémentaire.

Concernant les entreprises et assimilés les dépôts sont limités à 3 m³ par semaine, moyennant facturation à 9,5 € TTC le ½ m³.

Le paiement se fait au volume réel sur la base de 9,50 € TTC le demi m³ déposé, à l'exception des matériaux suivants :

- Les dépôts de pneus sont facturés 1,23 € HT l'unité,
- Les dépôts de ferraille, cartons, verre, piles, vêtements, cartouches d'encre, néons, et d'huiles sont gratuits,
- Les dépôts de déchets dangereux (amiante, produits toxiques, bouteilles de gaz, pots de peinture, solvants, acides, bases, produits phytosanitaires, colle, vernis...) sont interdits.

Des carnets à souches composés de 10 tickets de 0,5 m³ le ticket sont vendus au bureau au prix de 95 € TTC le carnet.

L'accès est interdit aux professionnels le dimanche.

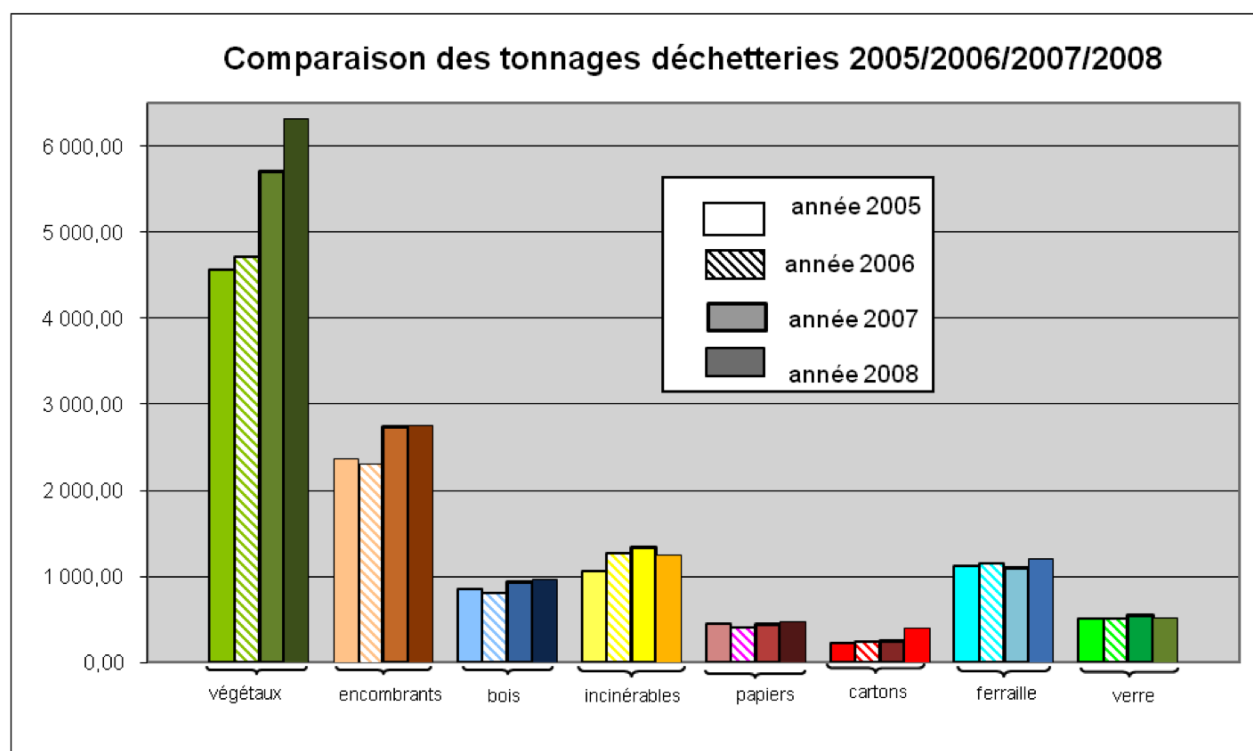
2. Horaires d'ouverture

La déchetterie de Crolles est ouverte 7 jours sur 7 de 8h00 à 18h00.

La déchetterie de du Touvet est ouverte le lundi de 8h00 à 12h00, le mercredi de 14h00 à 18h00, et le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les 2 déchetteries sont fermées les 1^{er} mai, jour de Noël et jour de l'an.

3. Matériaux



Si l'amplitude d'ouverture de la déchetterie de Crolles est la plus importante c'est logiquement celle qui accueille le plus de matériaux tant par le tonnage que par leur diversité.

Le transport et le traitement de ces matériaux sont réalisés par des entreprises privées, hormis les flaconnages plastiques collectés à Crolles qui sont emmenés directement par nos services au centre de tri de la Tronche.

Déchetterie de Crolles :

➤ **Encombrants** : Tonnage traité en 2008 = **2 403,67 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = destination Centre d'Enfouissement Technique de Chatuzange le Goubet (26) – Transport + Traitement = Entreprise ONYX

A partir du 4 novembre 2008 = destination Centre d'Enfouissement Technique de Saint Quentin sur Isère – Transport + Traitement = Entreprise LELY

➤ **Incinérables** : Tonnage traité en 2008 = **1 065,52 T**

Incinération – Transport = entreprise LELY / Traitement = incinération à ATHANOR (La Tronche)

Pas de changement de prestataire.

➤ **Végétaux** : Tonnage traité en 2008 = **5 026,83 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Transport pour traitement = SRPM à destination de la plateforme de broyage et compostage Vitalvert

A partir du 4 novembre 2008 = Transport pour traitement = VFE à destination de la plateforme de broyage et compostage Fertisère à Villard-Bonnot

➤ **Ferraille** : Tonnage traité en 2008 = **1 018,21 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Transport pour recyclage et valorisation = CFF PURFER

A partir du 4 novembre 2008 = Transport pour recyclage et valorisation = GDE environnement (Salaise sur Sanne)

➤ **Bois** : Tonnage traité en 2008 = **826,53 T**

Valorisation pour chauffage au centre de traitement de St Quentin s/ Isère– transport + traitement = entreprise LELY (pas de changement de prestataire)

➤ **Fibrociments Amiantés** : Tonnage traité en 2008 = **68,57 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Centre d'enfouissement de classe 2 de St Quentin s/ Isère – transport + traitement = LELY

A partir du 4 novembre 2008 = entreprise VFE transport + traitement à destination de Vaudoncourt (88) après vitrification

➤ **Papier** : Tonnage traité en 2008 = **480,19 T**

Jusqu'au 17 novembre 2008 = Recyclage et valorisation – transport + traitement = SRPM

A partir du 18 novembre 2008 = Recyclage et valorisation – transport + traitement = SITA MOS

➤ **Verre** : Tonnage traité en 2008 = **520 T**

Recyclage et valorisation - transport + traitement = LELY

➤ **Gravats** : Tonnage traité en 2008 = **9 087,75 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Transport + traitement = Société RAVIX

A partir du 4 novembre 2008 = Transport + traitement = Société VFE

➤ **Piles** : Tonnage traité en 2008 = **2,40 T**

Transport + traitement = entreprise COREPILE

➤ **Cartons** : Tonnage traité en 2008 = **135,61 T**

Jusqu'au 17 novembre 2008 = Recyclage et valorisation - transport + traitement = SRPM

Depuis le 18 novembre 2008 = Recyclage et valorisation - transport + traitement = LELY

La déchetterie accepte aussi les déchets suivants : pneus, batteries de véhicules et de portables, piles, huiles de cuisine, huiles de vidange, flaconnage plastique, verre, cartouches d'encre et vêtements.

Le médibus (société ONYX) passe 1 après-midi tous les trimestres (4 fois par an) en déchetterie de Crolles pour collecter les déchets de soin des particuliers.

	2004		2005		2006		2007		2008	
	Tonnages	03-04	Tonnages	04-05	Tonnages	05-06	Tonnages	06-07	Tonnages	07-08
Végétaux	4 221.62	15.10%	3 943.98	-6.58%	4 185.48	6.12 %	4 993.36	19.30 %	5 026,83	0,67 %
Encombrants	1 952.21	6.99%	1 996.85	2.28 %	2 025.36	1.42 %	2 376.00	17.31 %	2 403,67	1,16 %
Bois	722.59	15.25%	611.13	-15.43%	701.20	14.74 %	794.32	13.28 %	826,53	4,06 %
Incinérables	849.52	20.14%	441.92	-47.98%	1 125.98	154.8 %	1 080.02	-4.08 %	1 065,52	-1,34 %
Gravats			0		13 230.0		11 559.10	-12,63%	9 087,75	-21,38 %
Cartons			202.73		239.43	18.1 %	197.38	-17.56 %	135,61	-31,29 %
Papiers			442.66		411.73	-6.99 %	443.05	7.61 %	480,19	8,38 %
Fibro amiante	71.62		56.33	-21.35 %	55.88	-0.8 %	59.83	7.07 %	68,57	14,61 %
Ferraille	1 100,92		1 051,97	-4,45 %	1 015,04	-3,51%	933,08	-8,07%	1 018,21	9,12 %

Déchetterie du Touvet :

➤ Encombrants : Tonnage traité en 2008 = **351,50 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = destination Centre d'Enfouissement Technique de Chatuzange le Goubet (26) – Transport + Traitement = Entreprise ONYX

A partir du 4 novembre 2008 = destination Centre d'Enfouissement Technique de Saint Quentin sur Isère – Transport + Traitement = Entreprise LELY

➤ Incinérables : Tonnage traité en 2008 = **188,31 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Incinération – Transport = entreprise LELY / Traitement = incinération à ATHANOR (La Tronche)

Depuis le 4 novembre 2008 Incinération – Transport = entreprise VFE / Traitement = incinération à TREDI (Salaise sur Sanne)

➤ Végétaux : Tonnage traité en 2008 = **792,47 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Transport pour traitement = SRPM à destination de la plateforme de broyage et compostage Vitalvert

A partir du 4 novembre 2008 = Transport pour traitement = VFE à destination de la plateforme de broyage et compostage Fertilisère à Villard-Bonnot

➤ Ferraille : Tonnage traité en 2008 = **183,75 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Transport pour recyclage et valorisation = CFF PURFER

A partir du 4 novembre 2008 = Transport pour recyclage et valorisation = GDE environnement (Salaise sur Sanne)

➤ Bois : Tonnage traité en 2008 = **137,58 T**

Valorisation pour chauffage au centre de traitement de St Quentin s/ Isère– transport + traitement = entreprise LELY (pas de changement de prestataire)

➤ Cartons : Tonnage traité en 2008 = **58,65 T**

Jusqu'au 17 novembre 2008 = Recyclage et valorisation - transport + traitement = SRPM

Depuis le 18 novembre 2008 = Recyclage et valorisation - transport + traitement = LELY

➤ Gravats : Tonnage traité en 2008 = **1 103,94 T**

Jusqu'au 3 novembre 2008 = Transport + stockage = entreprise VFE

A partir du 4 novembre 2008 = destination Centre d'Enfouissement Technique de Saint Quentin sur Isère – Transport + Traitement = Entreprise LELY

➤ Piles : Tonnage traité en 2008 = **1,50 T**

Transport + traitement = entreprise COREPILE

La déchetterie du Touvet accepte en outre : pneus, batteries de véhicules et de portables, piles, huiles alimentaires, huiles de vidange, cartouches d'encre, verre et papier en colonne d'apport volontaire.

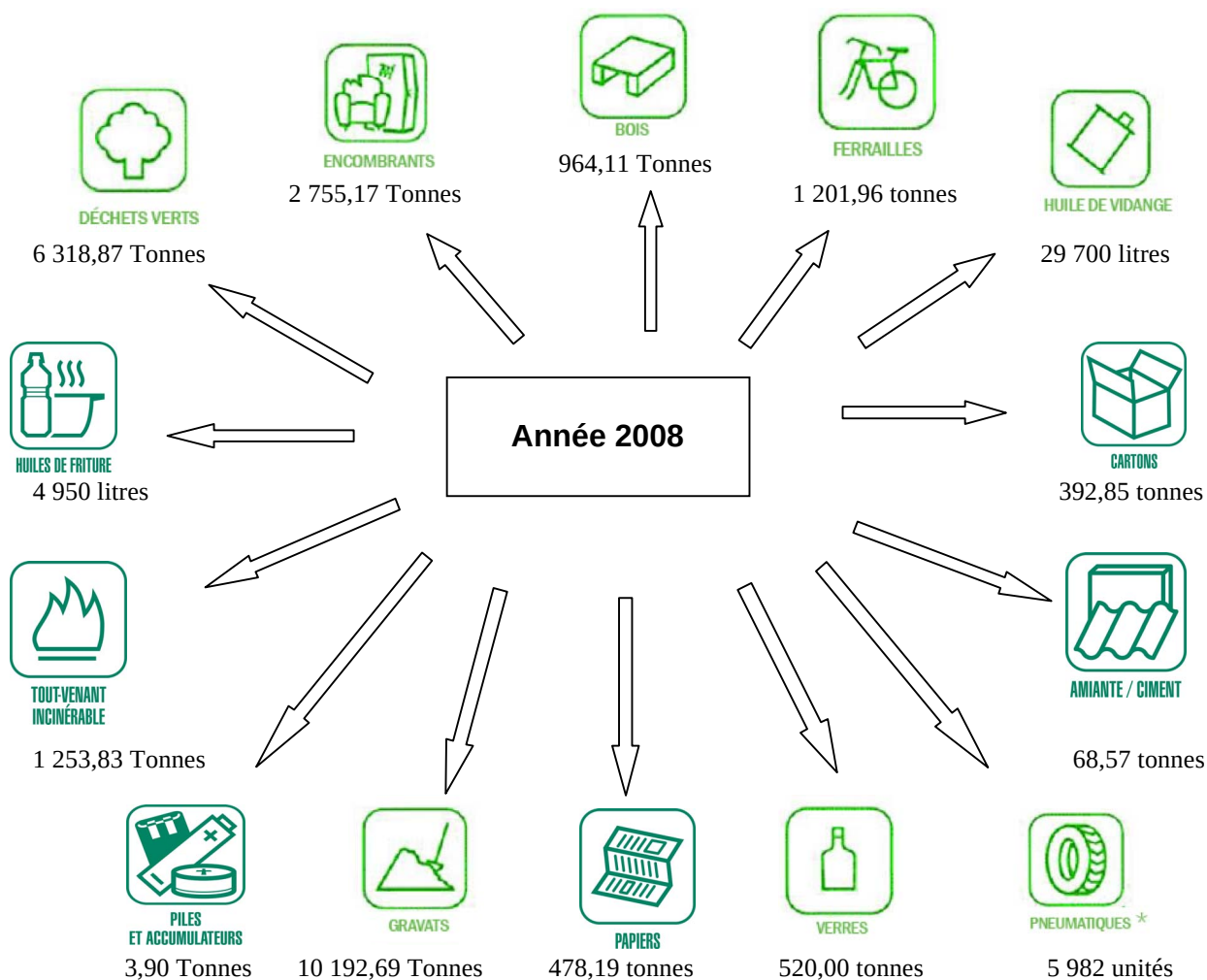
	Tonnages 2005		Tonnages 2006		Tonnages 2007		Tonnages 2008	
	tonnages	variation	tonnages	variation	tonnages	variation	tonnages	variation
Végétaux	497.35	3.16 %	519.59	4.47 %	716.28	37.85 %	792,47	10,64%
Encombrants	239.39	9.73 %	292.47	22.17 %	363.09	24.15 %	351,50	-3,19 %
Bois	119.01	- 8.38 %	107.80	- 9.42 %	140.02	29,89 %	137,58	-1,74%
Incinérables	60.80	-33.28 %	141.32	132.43 %	166.84	18,06 %	188,31	12,87%
Gravats	968.25	55.50 %	1352.57	139.69 %	1 170.21	-13,48 %	1 103,94	-5,66%
Cartons	17.54	2 mois	45.85	161,4 %	42.82	-6.61 %	58,65	36,97%
Ferraille	74,36		129,52	74,18 %	167,27	29,15%	183,75	9,85 %

Récapitulatif des quantités collectées en déchetterie:

Les déchetteries de Crolles & du Touvet récupèrent les batteries, les textiles et certains déchets de soin, via le médibus, les volumes de ces déchets ne sont cependant pas quantifiables.



Le schéma ci-dessous détaille les autres volumes collectés par matériaux.



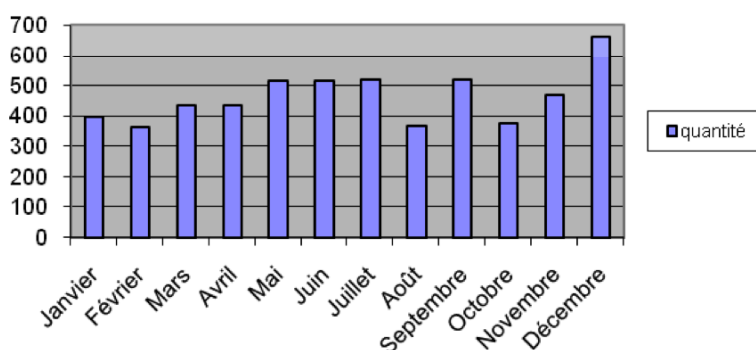
E. LES SERVICES ADMINISTRATION ET COMMUNICATION

➤ Administration:

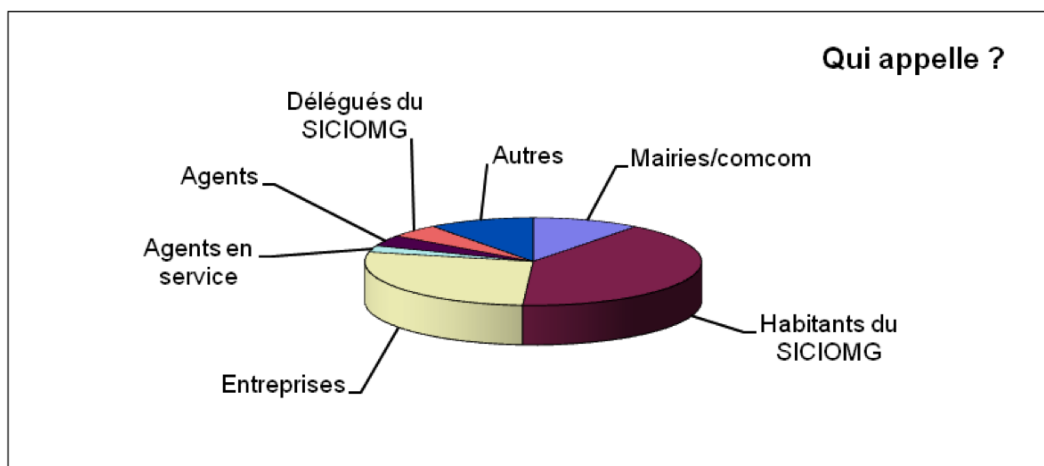
Trois agents travaillent actuellement dans les bureaux:

- Deux personnes sont affectées à l'accueil (information des usagers, vente de bacs OM et composteurs...), au standard et au secrétariat. L'une a également pour mission principale l'enregistrement des opérations comptables (facturations...) et l'autre a pour mission principale l'établissement des paies et le suivi des carrières.
- La directrice des services.

En 2008, ce sont en moyenne **464** appels par mois (contre 331 en 2006 et 369 en 2007), soit environ **20** appels par jour qui ont été traités.



Ce sont principalement les habitants et les entreprises qui appellent.



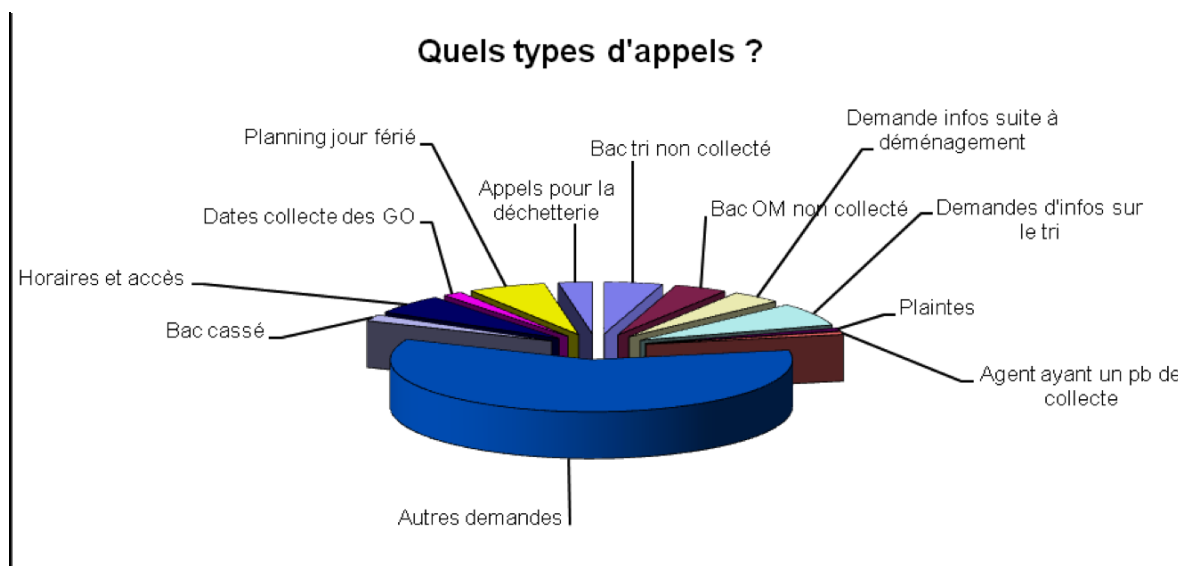
La majeure partie des appels traités concerne des demandes d'information en tous genres.

Les demandes diverses d'information sur le tri arrivent en 2^{ème} position: où jeter tel ou tel déchet, que mettre dans le bac bleu...

Les questions d'organisation (horaires d'ouverture, planning...) représentent une très grosse part des demandes.

Puis viennent les appels pour bac non collecté.

Parmi les bacs de tri non collectés, il convient de noter que la plupart contenaient des indésirables; les autres raisons les plus courantes sont les véhicules gênants, les travaux et les modifications de planning.



➤ **Communication:**

Deux coordinateurs du tri s'occupent de tout ce qui relève de la communication sur le tri (journal du SICIOMG, plaquettes d'information, animations dans les écoles...), des relations avec les organismes ECO-EMBALLAGES et ADEME et du tri sélectif en général.

En 2008, le SICIOMG a fêté les 10 ans de la mise en place du tri sélectif sur le territoire. A cette occasion, une exposition sur le tri sélectif, le compostage et les évolutions de la collecte des déchets ménagers a été exposée sur les communes intéressées.

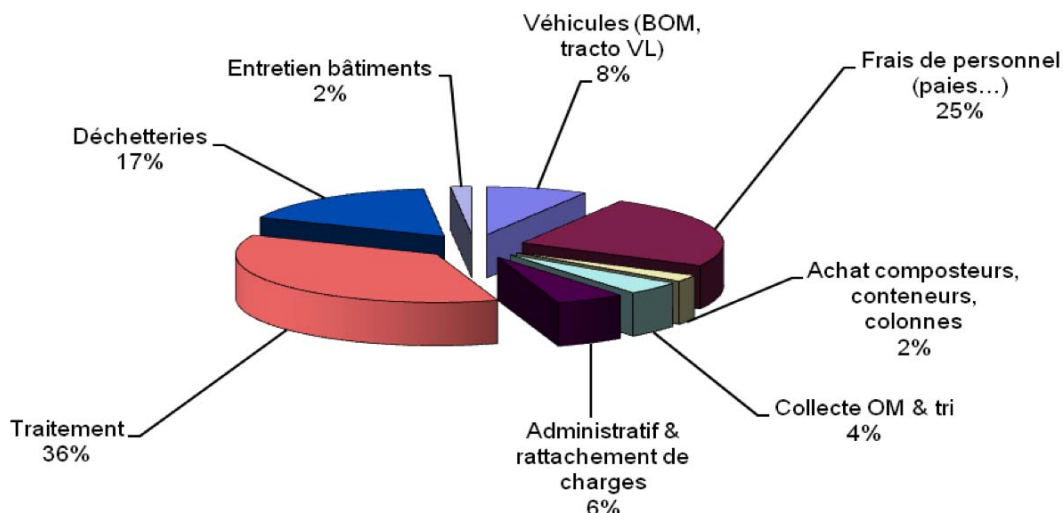
F. FINANCEMENT ET COÛTS

1. Le financement

1.1. Principales dépenses

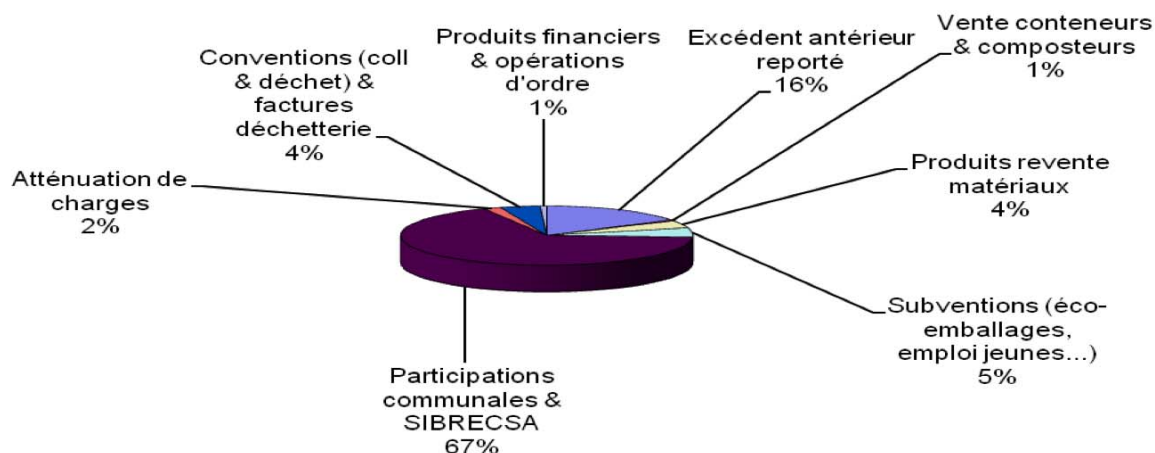
La répartition par poste de dépense (voir graphique ci-dessous) montre que la principale dépense est constituée par le montant du traitement des déchets, puis par les frais de gestion de personnel, le coût de fonctionnement des déchetteries et les frais d'entretien et de réparation des camions.

Traitement (tri et incinération) des déchets = 1 735 266,68 €
 Frais de personnel et assimilés = 1 176 540,52 €
 Coût des déchetteries = 798 822,38 €
 Dépenses pour les camions, tractopelles et les 2 véhicules légers = 387 220,97 €
 Frais administratifs divers (187 891,45 €) et rattachements de charges (76 506,83 €) = 264 398,28 €
 Coûts de collecte OM (113 066,72 €) et tri sélectif (100 361,67 €) = 213 428,39 €
 Achat de conteneurs, composteurs, colonnes = 107 699,04 €
 Entretien des bâtiments & abords = 79 969,77 €



1.2. Principales recettes

Comme le montre le graphique ci après 67,0 % des recettes réelles de fonctionnement sont issues des participations des communes et donc directement des usagers. Viennent ensuite le report de l'excédent dégagé au compte administratif 2007, puis, dans une beaucoup plus faible mesure les subventions versées par les partenaires financiers (Eco-Emballages principalement) produit de la revente des matériaux issus du tri sélectif (collecte et déchetteries) et les conventions de facturation des collectes spéciales, et les facturations de déchetteries.



Les redevances spéciales (paiement des prestations spécifiques de collectes effectuées envers les plus gros producteurs de déchets du territoire (centre de soins, entreprises...)) correspondent à un service donné, elles viennent donc compenser de façon équilibrée une dépense engagée par le syndicat. De ce fait la seule recette importante qui ne dépende pas des usagers est véritablement celle provenant des organismes subventionneurs. D'où l'intérêt d'améliorer au maximum la qualité du tri sélectif.

Participations communales = 4 046 222,87 € (dont 37 287 € de participation SIBRECSA)

Excédent de l'année 2007 reporté = 1 062 951,74 €

Redevance spéciale (centres de soin, marchés, entreprises) = 163 372,31 €

Conventions et factures déchetteries (professionnels) = 74 159,51 €

Subventions Eco Emballages (soutien à la tonne triée, à la valorisation énergétique et à l'info des usagers) = 451 968,39 € (*arriérés versés exceptionnellement en 2008*)

Revente de matériaux = 267 115,79 €

ψ	Capacité	Quantité vendue
---	----------	-----------------

Les ventes de conteneurs à ordures ménagères et de composteurs vendus en 2008 :

	2006	2007	2008
240 litres	168	196	175
340 litres	12	13	23
660 litres	89	104	54
	269	313	252

Composteurs	Type de composteur	Quantité vendue			
		2005	2006	2007	2008
	300 L en plastique	54	56	69	275
	365 L en bois	24	25	59	48
	575 L en bois	26	22	35	35
		104	103	163	358

Depuis le lancement de l'opération compostage individuel en 2002, 1 037 composteurs ont été distribués. Cette année, le nombre de composteurs vendus est en très nette hausse par rapport aux années précédentes (hausse de 119,63 % par rapport à 2007),

particulièrement concernant les composteurs en plastique.

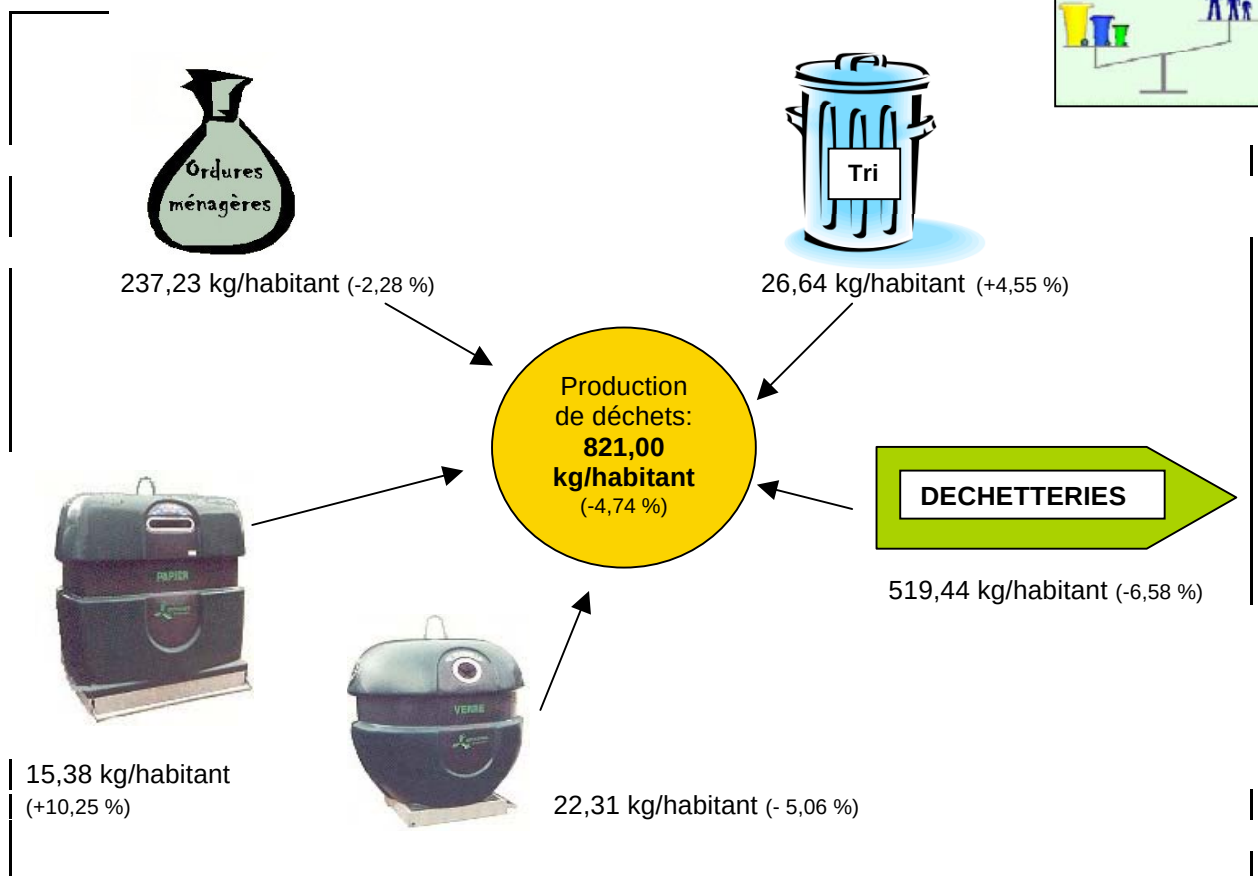
Cela correspond à la modification des tarifs de vente du composteur plastique qui est passé de 19 € à 9 € au 1^{er} janvier 2008.

Tous les ans, on observe un gros pic de vente au printemps et un autre un peu plus faible en automne.

Cette année, les 2 coordinateurs tri ont également été formés pour devenir guide composteur, et 2 formations compostage à destination des usagers ont été organisées sur Froges et Saint Nazaire les Eymes.

2. Les coûts

2.1. Les quantités collectées par habitant en 2008



Les données de l'encadré ci-dessus prennent comme population de base la même population de base que l'an dernier, c'est-à-dire 46 485 habitants (DGF 2007).

2.2. Le détail des coûts

Nota : Les coûts dont il est fait mention ci-dessous sont calculés sur la base d'un nombre de 44 184 habitants (et non sur la base de la population INSEE) car c'est ce chiffre qui est pris comme référence par l'ADEME et Eco-emballages et dans le cadre de notre contrat avec Eco-Emballages. Les coûts sont exprimés en hors taxes.

➤ Coût de la collecte (collecte + traitement)

	Coûts globaux		Coûts en € la tonne		€ / habitant	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Ordures ménagères	2 328 171,31	2 330 781,56	206,8	211,29	52,69	52,75
Collecte sélective	993 493,90	1 034 647,81	321,87	341,04	22,49	23,42
Gros objets	25 243,26	26 759,78	396,66	399,10	0,57	0,61
TOTAL	3 481 091,92	3 392 189,15	925,33	951,43	75,18	76,78

Pour calculer le coût de la collecte (OM et tri) : sont pris en compte les coûts de fonctionnement affectés à la collecte sur la base des écritures passées en comptabilité.

Les coûts de collecte sélective incluent, outre les emballages collectés en porte à porte, les coûts d'apport volontaire.

Le coût du tri ou du traitement sont déterminés par rapport aux prix des marchés passés par le SICIOMG pour réaliser ces prestations.

Enfin, les coûts retracés dans les tableaux récapitulatifs correspondent à une année civile.

Depuis cette année, c'est la méthode Compta coûts qui est utilisée pour effectuer tous les calculs retracés dans les tableaux de coûts. Elle consiste à rentrer dans une matrice les données comptables de la collectivité.

➤ Coût des déchetteries et du compostage individuel

	Coûts globaux		Coûts en € la tonne		Coûts en € / habitant	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Crolles	894 922,00	911 856,13	77,75	75,06	20,25	20,64
Le Touvet	185 807,97	175 273,56	115,47	101,90	4,20	3,96
	1 080 729,97	1 087 129,69	193,22	176,96	24,45	24,60
Compostage individuel	9 924,41	21 440,19			0,22	0,49

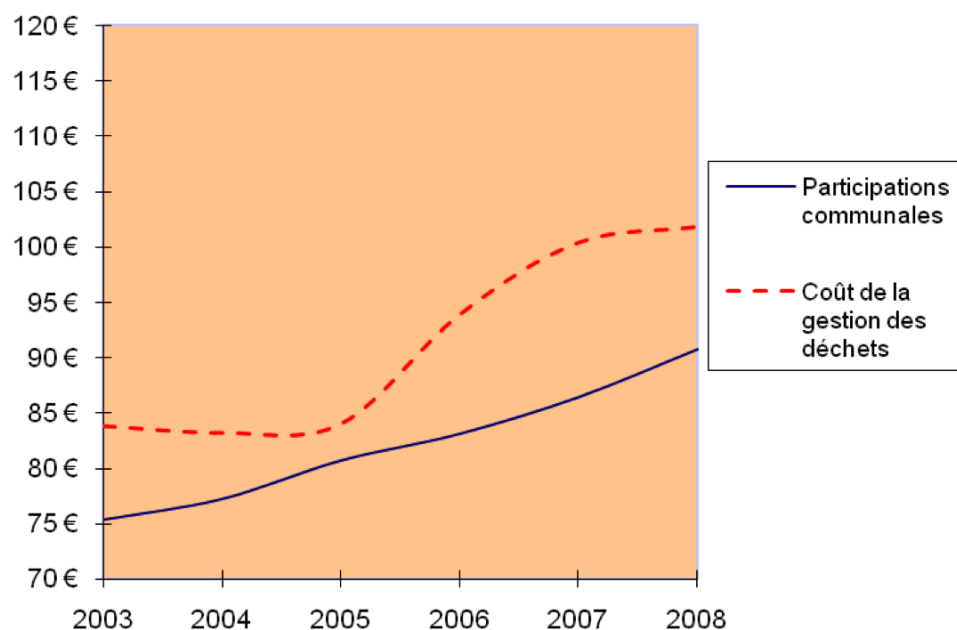
➤ Coût global de la gestion des déchets

En € HT	2007	2008
Coûts globaux	4 437 562,85	4 500 759,03
Coûts à l'habitant	100,43	101,86
Coûts à la tonne	161,21	160,74

2.3. Comparaison du coût de la gestion des déchets et du montant des participations communales

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Coût de la gestion des déchets (en € / habitant)	83,80 €	83,20 €	84,00 €	93,90 €	100,43 €	101,86 €
Participations communales Coût moyen / habitant	75,31 €	77,19 €	80,67 €	83,09 €	86,41 €	90,73 €

Avec base de référence Eco-Emballages = 44 184 habitants, soit la population INSEE 1999



G. PROJETS ET PERSPECTIVES DU SERVICE

- ↪ Achat d'une nouvelle benne à ordures ménagères n° 19.
- ↪ Mise en fonctionnement des tachygraphes numériques avec installation du logiciel d'exploitation.
- ↪ Renouvellement du marché de collecte et de traitement des colonnes d'apport volontaire à papier et à verre
- ↪ Création du site internet du SICIOMG
- ↪ Travail sur la suppression des points noirs et collectes en marche-arrière sur les communes
- ↪ Etude de la mise en place d'une collecte des déchets dangereux des ménages et des D3E
- ↪ Travail sur les solutions de traitement des déchets verts et du compostage collectif
- ↪ Mise en place d'une collecte des papiers dans les écoles et mairies pilotes
- ↪ Mise en place d'une collecte des DASRI (déchets d'activité et de soin à risques infectieux) en 3 points, et prise en charge des DASRI des particuliers en automédication
- ↪ Mise en place des facturations en déchetteries au moyen de carnets à souches
- ↪ Continuité des mesures visant à inciter les usagers au tri sélectif et à améliorer la qualité du tri.
- ↪ Diminution des quantités de déchets.